

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

30 Mars 2021



Date d'affichage

30 Mars 2021



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 26

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 AVRIL 2021 A 19 H 00

La séance est présidée  
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE -  
ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ  
Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY  
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - LEGER – KISKELL

**POUVOIR :**

Madame VIRASSAMY PADEYEN à Madame Rose-Marie LAINÉ  
Monsieur Éric DECLUY à Monsieur Michel BRUNI  
Monsieur José KAPPÉ SOPIO à Monsieur Jean-Pierre MAÏDA

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Paul LEGER a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 17 Février 2021 a été approuvé à l'unanimité

N° 2021/24 – OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS :  
CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL A TEMPS NON COMPLET

**N° 2021/24 – OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS :  
CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL A TEMPS NON COMPLET**

Considérant qu'il appartient à Madame le Maire de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la commune pour tenir compte des besoins.

Ainsi, il est prévu l'ouverture d'un poste d'agent social à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 heures, afin de nommer à ce grade un agent au pôle petite enfance « Graine de Malice ».

- Considérant l'avis du Comité Technique réunie le 25 Mars 2021,
- Considérant l'avis favorable de la Commission « Ressources Humaines » réunie le 25 Mars 2021,
- Considérant l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**APPROUVER** la création au tableau des effectifs d'un poste d'agent social d'une durée hebdomadaire de 28 heures pour le pôle petite enfance « Graine de Malice ».

⇒ de **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent sont inscrits au budget primitif 2021.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **8 Avril 2021**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN